

Lettre d'intérêt

La présente lettre d'intérêt (LI) ne représente pas un engagement de la part du gouvernement du Canada. Ce dernier n'a pas l'intention d'attribuer un contrat sur la foi de cet avis et n'est pas tenu de payer pour les renseignements demandés.

TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 Processus de mobilisation
- 2.0 Portée
- 3.0 Pouvoirs
- 4.0 Communications
- 5.0 Mobilisation de l'industrie – Inscription
- 6.0 Prochaines étapes
- 7.0 Règles d'engagement
- 8.0 Processus de règlement des différends
- 9.0 Signature

1.0 PROCESSUS DE MOBILISATION

Afin de veiller à la réussite du processus d'approvisionnement en vue de la location de mobilier de bureau, Infrastructure Canada invite les fournisseurs à démontrer leur capacité de satisfaire ce besoin et à fournir des idées et des suggestions sur la façon dont la demande de soumissions éventuelle pourrait être structurée. Les réponses sont utilisées pour aider le client à finaliser les plans à l'égard des exigences et à définir des objectifs et des livrables réalisables.

L'industrie est appelée à participer à un processus d'engagement précoce dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement. Le processus d'engagement précoce comprend une lettre d'intérêt, une conférence des soumissionnaires et une visite des lieux, puis vient ensuite le processus de demande de soumissions habituel.

Lettre d'intérêt (LI)

- Les principaux objectifs de la LI sont les suivants :

- donner suffisamment de temps aux fournisseurs pour :
 - I. évaluer et commenter le bien-fondé et la clarté des exigences telles qu'elles sont définies;
 - II. proposer des suggestions concernant les solutions de rechange possibles qui répondraient aux exigences, comme des solutions de moindre incidence environnementale;
 - III. faire des observations sur la stratégie d'approvisionnement, sur la base de paiement préliminaire et sur le calendrier des projets;
 - IV. fournir des commentaires sur l'ébauche de la demande de soumissions jointe à la LI;

- fournir des renseignements pour aider le client à :
 - I. déterminer s'il y a lieu d'aller de l'avant avec les exigences ou la stratégie tel que prévu;
 - II. améliorer la stratégie d'approvisionnement, la structure du projet, l'estimation des coûts, les calendriers, l'établissement des exigences et d'autres volets de ce besoin;
 - III. devenir un « acheteur mieux avisé » grâce à une meilleure connaissance des biens et services offerts par l'industrie dans le domaine d'intérêt;
 - IV. évaluer les concepts de solutions de rechange possibles qui répondraient à ce besoin, comme les solutions à privilégier sur le plan environnemental.

- L'industrie est invitée à examiner les annexes A à C qui accompagnent la LI.
- Les entrepreneurs souhaitant participer au processus d'engagement doivent s'inscrire à une conférence des soumissionnaires pour y assister et formuler leurs commentaires concernant l'information incluse dans la demande d'information.
- Après la clôture de la LI, une demande de soumissions sera affichée intégrant les commentaires des participants.

Conférence des soumissionnaires

Une conférence des soumissionnaires se tiendra au 180, rue Kent, le 25 juin 2019. La conférence débutera à 10 h (HAE), à Ottawa (Ontario) où l'ébauche du document d'appel d'offres sera disponible pour discussion. Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. On recommande aux soumissionnaires qui ont l'intention de présenter une soumission d'assister à la conférence ou d'y envoyer un représentant.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence afin de confirmer leur présence. Ils doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit, le nom des personnes qui assisteront à la conférence et une liste des questions qu'ils souhaitent y voir abordées avant le 24 juin 2019 à 17 h (HAE) au plus tard.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires ne participant pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

La vidéoconférence et la téléconférence peuvent être envisagées afin de permettre aux fournisseurs de participer directement ou indirectement à la conférence. Des enregistrements vidéo ou audio de la conférence pourraient être fournis aux fournisseurs qui n'auraient pu y assister; les participants ne sont toutefois pas autorisés à enregistrer la conférence à leurs propres fins du fait qu'elle comprend une brève visite des lieux.

Visite des lieux

Une visite des lieux en groupe aura lieu lors de la conférence des soumissionnaires. La visite des lieux est facultative, mais les participants à la conférence des soumissionnaires sont tenus d'assister à la conférence dans son intégralité.

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite le chantier. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux au 180, rue Kent, le 25 juin 2019. La visite des lieux débutera à 10 h 05 (HAE).

On demande aux soumissionnaires de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 24 juin 2019 à 17 h (HAE) pour confirmer leur présence et donner les noms des personnes qui y prendront part. Les soumissionnaires devront signer le registre de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participent pas ou n'envoient pas un représentant, mais ils pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumissions.

2.0 PORTÉE

Le mobilier de bureau est un bien obligatoire, tel qu'il est établi par le Conseil du Trésor. Toutefois, comme il s'agit de la location de mobilier, le ministère de l'Infrastructure n'est pas tenu de recourir aux outils mis en place par SPAC pour l'acquisition du mobilier de bureau nécessaire.

Les produits nécessaires pour répondre à ce besoin sont conformes aux normes en milieu de travail de SPAC.

Le besoin comprend les genres de systèmes de mobilier suivants :

- Cloisons interraccordables et systèmes autostables
- Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
- Classeurs et armoires de rangement en métal
- Produits autostables en placage de bois
- Appareils d'éclairage et accessoires

- Espaces de collaboration
- Chaises de travail

Il comprend également des services liés au produit tels que :

- La proposition de choix, notamment des dessins en 3D et des plans d'étage
- Les délais de livraison et d'installation (p.ex. après les heures normales de travail)
- Les détails des diverses phases du projet
- La sélection de finis
- Une résolution rapide pour les défaillances
- La visite des lieux par un représentant au cours de l'installation

La phase d'engagement mettra l'accent sur l'approvisionnement en vue de la location de mobilier de bureau. Les participants auront la possibilité de proposer des options à examiner afin d'aider à préciser la DDP et tout contrat ultérieur.

La LI et le processus d'engagement précoce constituent une étape importante en vue de l'atteinte des objectifs.

3.0 POUVOIRS

Responsable des achats :

Centre de Service d'approvisionnement

infc.procurement-approvisionnement.infc@canada.ca

Responsable technique :

Sophie Loyer

Agente des locaux

613-325-3074

Sophie.Loyer@canada.ca

4.0 COMMUNICATIONS

Toutes les demandes de renseignements et les autres communications doivent être acheminées au responsable des achats dont le nom est indiqué ci-dessus. Cette personne est responsable de la surveillance de l'engagement précoce. Le non-respect de cette condition durant le processus d'engagement précoce peut (pour cette seule raison) entraîner le rejet d'un membre de l'industrie du processus d'engagement précoce.

Toutes les questions relatives aux informations fournies dans les documents des annexes A à C accompagnant la présente LI doivent être soulevées dans le cadre de la conférence des soumissionnaires ou présentées au préalable par écrit, au plus tard le 24 juin à 16 h. Les réponses aux questions soulevées par l'industrie avant la conférence des soumissionnaires seront fournies au cours de la conférence. Tout suivi, s'il y a lieu, sera assuré après la date de clôture de la LI.

5.0 ENGAGEMENT DE L'INDUSTRIE : INSCRIPTION

Les membres de l'industrie qui souhaitent prendre part (les participants) au processus d'engagement précoce et à la conférence des soumissionnaires doivent s'inscrire par écrit en communiquant par courriel avec le responsable des achats mentionné ci-dessus au plus tard le **24 juin à 17 h**. Les participants doivent se présenter en indiquant la dénomination sociale de leur entreprise, l'adresse de celle-ci, les noms des représentants qui assisteront à la rencontre ainsi que le titre de leur poste et leur adresse, numéro de téléphone et adresse courriel au bureau.

En s'inscrivant par courriel, le participant accepte toutes les modalités de la LI.

Veillez prendre note de ce qui suit :

- Bien que les membres de l'industrie peuvent inscrire autant de représentants qu'ils le souhaitent, au plus deux (2) représentants, qu'ils soient représentants de l'entreprise, du fournisseur ou d'autres représentants affiliés, pourront assister aux rencontres, en raison de l'espace limité.
- Tous les participants doivent s'inscrire à l'avance auprès du responsable des achats; pour des raisons de sécurité, ils devront confirmer leur présence à leur arrivée. Il est demandé aux participants d'arriver au moins 15 minutes à l'avance.
- Le responsable des achats avisera les participants de tout changement à l'heure prévue de la rencontre.
- La durée de la conférence des soumissionnaires sera de 2 heures tout au plus.
- Les participants sont responsables de leur transport, hébergement, repas, stationnement et de toutes les autres dispositions et dépenses.
- La participation n'est pas obligatoire. Le fait de ne pas participer n'empêchera pas un participant intéressé de présenter une proposition à la demande de soumissions ou à toute autre demande d'approvisionnement.
- Les médias ne peuvent pas participer.

6.0 Prochaines étapes

1. Conférence des soumissionnaires et visite des lieux
2. Affichage de la demande de soumissions finale
3. Évaluation et attribution

7.0 Règles d'engagement

Les règles d'engagement exigent des participants une inscription par courriel pour pouvoir participer à la conférence des soumissionnaires.

1. Un des principes fondamentaux de l'engagement précoce de l'industrie est que le processus soit réalisé avec le plus haut degré de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

2. Les présentes règles d'engagement précoce entreront en vigueur à l'inscription pour assister à la conférence des soumissionnaires et prendront fin au moment de la publication de la demande de soumissions dans Achats et ventes.
3. Dans le cadre du processus d'engagement des membres de l'industrie, l'État fournira l'information à tous les participants qui se sont inscrits par courriel.
4. Une ébauche de la DDP sera mise à la disposition des participants aux fins d'examen et pour recueillir leurs réactions avant que la DDP officielle ne soit publiée sur Achats et ventes.
5. Le processus d'engagement comprendra une conférence des soumissionnaires et tout autre processus jugé nécessaire par le responsable des achats.
6. On peut trouver les sujets et les questions à examiner dans la Demande d'information des annexes A à C de la LI.
7. Afin de maximiser les avantages du processus d'engagement, le Canada s'efforcera d'obtenir les commentaires des participants sur diverses questions soulevées.
8. Toutes les solutions, idées ou questions soulevées feront l'objet d'un examen plus poussé par le Canada;
9. Toutes les questions, recommandations et solutions ou idées soulevées et acceptées par le Canada seront communiquées à tous les participants;
10. Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ou de renseignements délicats sur le plan commercial au sujet d'un participant aux autres participants ou à des tiers, sauf dans le cadre prévu par la loi.
11. Le contenu de tous les documents et tous les renseignements partagés avant et durant la conférence des soumissionnaires sont confidentiels.

8.0 Processus de règlement des différends

1. Dans le cadre de discussions officieuses et de négociations de bonne foi, Infrastructure Canada et le participant doivent faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends et les réclamations ou pour mettre fin à des controverses découlant de cet engagement de l'industrie, ou qui sont liés d'une quelconque façon à celui-ci.

9.0 Signature

Nom de l'entreprise participante :

Nom et titre du représentant de l'entreprise :

Signature : _____ Date :